

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 22 Février 2021

Délibération N° : 20210222-04

OBJET : Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement

L'an deux mil vingt et un, le 22 du mois de Février le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 17/02/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 15

Chrystelle CERUTTI – Philippe BOULET – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – Pauline ROUX

NOMBRE DE POUVOIRS : 0 (Charles LACROIX, arrivé à 18h50, étant présent à ce point de l'ordre du jour)

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de participation pour la Commune d'ABRIES-RISTOLAS au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département des Hautes-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 15 voix pour,

DECIDE une participation de 157.20 € au Fonds de Solidarité pour le Logement,

AUTORISE LE MAIRE à signer la convention correspondante avec le Département des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.